

Mme Denise MADRANGE-BARTZ  
53 Impasse de l'Ancien Gué  
84240 LA TOUR D'AGUES  
Courriel : denise.poussel@aliceadsl.fr



à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

OBJET : Enquête publique pour  
la demande d'un permis de construire  
pour une centrale photovoltaïque à Aubignosc  
en lieu dit Malage.

Fille de la Garde Forestier qui a exercé toute sa carrière (de 1961 à 1973) dans la montagne de Lure sur la zone de l'Estéron les Agues, fervent défenseur de la nature, je le suis dans ce chemin, je ne peux cautionner un tel projet (Aubignosc Malage) de centrale photovoltaïque ainsi que les futurs projets soit en total plus de 500 hectares. C'est dément.

Le fait-on du Clement de la Montagne de Lure :  
Natura 2000, 2 NIEFF type 1 (Espaces homogènes écologiquement définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional), quand on l'a parcouru en randonnée, cueillette de champignons, fraises, framboises, etc n'est-on pas dans ce domaine "remarquable" ?

Des lobbyistes mi-dit d'énergies renouvelables qui devient à ce stade du renouvelable industriel (le soleil) veulent se permettre d'anéantir des siècles de bonne gestion de ce patrimoine en mitant avec leurs installations "destructives" contre cette belle Montagne. Je dis "NON-NOV".

La Résolution N°179000 fondée depuis plus de 15ans, sa réflexion sur 3 piliers, la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (qui ne sont pas uniquement le soleil), on n'en tient pas compte.

Toujours produire et consommer plus. Produire et Consommer localement n'est qu'un voeu pieux, puisque la création de la centrale d'Aubignosc "Malage" pas pour le local et nous dont les autres partentent à une source de revenus pour les Maires des Communes qui voudraient occuper ces terres de panneaux solaires

Yves-~~CKE~~<sup>REGGINT</sup>  
Commissaire Enquêteur

on bien éventuellement de les installer sur les toitures de hangars ou de grandes bâtisses équivales ou commerciales de leurs villages avec production locale.

Pourquoi vouloir détruire dans les zones forestières des arbres qui ont mis des années pour pousser sur un tel terrain souvent ingrat, en période de sécheresse grandissante, la déforestation va s'installer pour étayer notre consommation électrique : NON. NON.

Mais aux associations locales résistantes qui se mobilisent pour essayer de faire retrouver la raison aux Ediles qui se laissent emboîter par ces lobbyistes du renouvelable industriel, n'est-on pas déjà en train de détruire les grandes structures qui détruisent les paysages, polluent à outrance, etc.. nommés ZAC, ou autres aux abords des villes et même villages qui pourraient servir de supports aux Centrales photovoltaïques pour une production locale.

Bonne continuation au Collectif Elziard (qui me fait penser à Elziard Bouffin, l'homme qui plantait des arbres, here magnifique film franco) et Amilcar, je les soutiens moralement dans leurs actions. J'espère de vous, Monsieur le Commissaire Environnement, que vous donnerez des avis défavorables aux Enquêtes publiques sur ces projets et que les actions de justice envers auront entière victoire.

Cordialement,

Fait à Le Thor d'Aigues, le 26 mai 2022

Philippe